

L'inscription aux téléprocédures du MAA

Débloquer un compte suite à un trop grand nombre de saisie de code TelePAC

- Demander un code d'activation
- Activer le compte

- Demander un code d'activation

Lors de la saisie du code TéléPAC, pour finaliser la création de votre compte, si le code est incorrectement saisi, votre compte se bloque au-delà de 5 essais infructueux avant même d'avoir pu l'activer.

Voici comment le débloquent.

Une fois connecté au service d'inscription :

- 1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

- Je souhaite créer un compte.
- Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.
- J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.
- Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.

- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquent leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter

Etape suivante

- 2 Le système reconnaît que votre compte est bloqué. Cochez « Je souhaite débloquent mon compte ».
- 3 Saisissez alors votre identifiant de connexion (le SIRET de votre entreprise) et complétez les autres champs : le nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise, le prénom, le code postal et un filtre anti-spam.
- 4 Validez l'adresse qui est affichée sur l'écran et cliquer sur « Envoyer ». Vous pouvez, en attendant, quitter le portail d'inscription.

Un nouveau code d'activation sera envoyé à l'adresse renseignée, par courrier postal sous 5 jours maximum. Le code indiqué dans le courrier vous permettra de finaliser la création de votre compte puis de l'activer.

• Activer le compte

Une fois le code d'activation reçu, connectez-vous au service d'inscription :

- 1 Choisissez « Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère ».

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 2 Saisissez votre identifiant de connexion (le SIRET de votre entreprise), le code d'activation reçu par courrier postal et un filtre anti-spam.

Si le code d'activation n'est pas valide, vous avez le droit à 5 essais différents pour le corriger. Si vous n'y parvenez pas avant les 5 essais, votre compte sera de nouveau bloqué.

- 3 Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAA avec comme identifiant de connexion votre SIRET et le mot de passe personnel que vous venez de créer.